

Elections Professionnelles : des résultats contrastés, à analyser en détail

En déléguant aux présidents d'universités et d'établissements, l'organisation des élections au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) et au comité technique des personnels titulaires de statut universitaire (CTU), le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ne s'est donné ni les moyens de construire les conditions de vote propres à mobiliser l'ensemble des personnels, ni la possibilité de s'assurer du bon déroulement des élections.

Depuis près d'un an, nous avons alerté le ministère, à maintes reprises, sur les difficultés que nous risquons de rencontrer et le discrédit des scrutins qui pouvait en résulter.

Ainsi, le 5 décembre au soir, 66 procès-verbaux, représentant plus de 30 000 suffrages exprimés, n'ayant toujours pas été transmis par la DGRH, la FSU a refusé de signer le procès-verbal de dépouillement des élections au CTMESR, qui n'a pu être « finalisé » que le 8 décembre !

Ces conditions déplorables ont pesé sur les militants comme sur les électeurs. Nous adressons tous nos remerciements aux camarades qui ont fait campagne et à tous les collègues qui ont voté pour nos listes.

Les résultats décevants obtenus par la FSU au CTMESR et par le SNESUP-FSU au CTU, dont nous donnons ci-dessous les premiers éléments, devront être finement analysés.

CTMESR : Le taux de participation est de 34,48 %, le plus faible de toute la fonction publique. La FSU obtient 14 % des voix exprimées et 2 sièges sur 15. Nous n'avons pas d'éléments de comparaison fiables en termes de voix, puisque c'est la première fois que le vote direct par les agents de l'ESR a lieu pour ce CT ministériel. Mais nous avons perdu 2 sièges (dont celui qui était « réservé » aux chercheurs, dans la configuration précédente).

	FSU	CGT	SNPTES	SGEN	UNSA	FO	SUD	CFTC	CGC	autres
Voix	11872	16002	14852	13356	8850	6424	6255	3258	2152	3612
%	13.70	18.47	17.14	15.42	10.22	7.42	7.22	3.76	2.48	4.17
sièges	2	3	3	3	2	1	1			

CTU : Le taux de participation (25,5%) est en baisse constante depuis 2000. Le SNESUP-FSU conserve sa place de première organisation syndicale des enseignants-chercheurs, avec 36,84 % des voix. Il obtient 4 sièges sur 10 (il en avait 7 sur 15 dans la précédente configuration du CTU).

Années	2000	2003	2006	2010	2014
Corps électoral	45759	45559		49840	51017
Taux Participation (%)	39.6	32.7		28.3	25.5
Suffrages exprimés		14944	13460	13462	12362
Voix SNESUP		5557	5344	5876	4554
SNESUP-FSU (%)	36.9	37.2	39.7	43.6	36.84
SGEN-CFDT (%)	19.8	19.4	17.5	17.6	19.46
SupRecherche UNSA (%)	8.4	10.8	13.1	14.4	10.65
SNPREES-FO (%)	6.8	4.8	6.3	5.1	9.43
Autonomes (%)	20.3	17	14.8	12.7	**
Sud Education (%)	5.6	7.7	5.1	*	8.91
FercSup-CGT (%)	2.2	3.1	3.5	6.6	8.71
CFTC (%)					5.99

* Sud Education n'avait pas déposé de candidature en 2010

** FO et Autonomes ont fait liste unique en 2014

Les résultats globaux des élections professionnelles dans les trois fonctions publiques sont disponibles sur le site du ministère de la Fonction Publique (<http://www.fonction-publique.gouv.fr>). La FSU conserve sa place de deuxième organisation syndicale de la Fonction Publique d'État.